

DECISION DU MAIRE

N°655

DATE
29 juillet 2026

Révision des droits de stationnement des taxis pour l'année 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22, L.2131-1 et suivants, et L. 2213-33,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2125-1,

Vu le Code des transports, notamment les articles L.3120-2, L.3121-1, L.3121-11 et R.3121-4,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu la décision municipale du 30 novembre 1999, relative à la fixation de la redevance pour les droits de stationnement des taxis, basée sur l'indice de référence INSEE du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 1998 soit 1058,

Considérant que la redevance de droits de stationnement des taxis est révisable en fonction de l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. du coût de la construction,

Considérant que l'indice applicable au 2^{ème} trimestre 2024 s'élevait à 2205, et que celui de 2^{ème} trimestre 2025 s'élève à 2086,

Considérant qu'il convient donc de réviser le prix annuel des droits de stationnement des taxis sur les places publiques pour l'année 2026 de 389,16 € à 368,16€,

DÉCIDE :

Article 1 :

De réviser le prix annuel des droits de stationnement des taxis sur les places publiques de 389,16 € à 368,16 €.

Article 2 :

De préciser que cette révision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 04/08/2026